

CONGRES ACHEVE
pour l'achat
de la
LIBRAIRIE-OU
"Journal de l'Industrie"
78, Grande-Rue, 11
ROUBAIX
33, rue Carnot, 33
TOURCOING

Journal de Roubaix

A. VANESTE
40, rue Nationale, LILLE
Cinq-vingt ans de
BUREAU DE FRANÇAIS
JOYAU
pour
CONSEILS DE MANIÈRE

Cinquante-quatrième année. — N° 364 ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix JEUDI 30 DECEMBRE 1909

ABONNEMENTS & ANNONCES
LE NUMÉRO 5 Centimes
ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
LE NUMÉRO 5 Centimes
TARIF D'ABONNEMENTS
France, Belgique, Hollande, Suisse, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Turquie, Maroc, Algérie, Tunisie, Maroc, Indes, Chine, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Océanie, etc.

LE VOTE DU TARIF DOUANIER A LA CHAMBRE

LE III^e CENTENAIRE de l'Invention des Lunettes d'approche

Tous les amis de la science doivent fêter en ce moment le troisième centenaire de l'invention la plus merveilleuse et la plus féconde : celle de la lunette d'approche, sans laquelle nous ne connaîtrions encore rien de la nature de l'univers et à laquelle l'astronomie physique doit son existence, invention complétée dès la même époque par celle du microscope, qui nous a permis de pénétrer dans les mystères de l'infiniment petit.

On n'admira jamais assez cette substance merveilleuse qui s'appelle le verre. Songez aux services qu'il nous rend, d'abord à l'état de vitres, en nous permettant d'habiter par toutes les intempéries des maisons fermées et éclairées, en recevant la lumière du jour et en pouvant observer le monde extérieur en restant abrités du froid, du vent, de la pluie, de la neige et de tous les inconvénients d'une atmosphère souvent tourmentée et bouleversée. Sans ces lames solides et transparentes, la civilisation eût été impossible.

Songez aussi à tout ce que l'on fabrique avec le verre, les miroirs, les appareils de physique et d'industrie, les bouteilles, les verres à boire et tant d'autres objets qu'il serait un peu long d'énumérer, et vous aurez immédiatement devant les yeux les services rendus par ce simple sable fondu. Nul ne l'ignore, le verre n'est, en somme, pas autre chose que du sable fondu, et il semble bien probable que ici, le premier inventeur a été le hasard. Il y a de cela des milliers d'années. On peut voir un peu partout, dans les musées, des verreries, égyptiennes, grecques, romaines, de la plus grande finesse et d'irisations magnifiques.

Les globes de verre colorés et éclairés, le soir, que l'on voit encore aujourd'hui à toutes les vitrines des pharmacies, me paraissent bien remonter aux Romains aux Grecs et plus haut encore dans l'histoire. Nous sommes plus conservateurs qu'il ne le semble en général. Ouvrez un volume d'Aristophane à sa comédie des Nuées, vous y verrez que, 424 ans avant notre ère, cet ingénieux auteur propose le moyen suivant de ne pas payer ses dettes : « Prenez en main, dit-il, la boule transparente qu'on trouve chez les droguistes ; puis, posez-la à distance, au soleil, devant la tablette d'assignation de l'huissier écrite à la cire : tout cela va fondre et votre dette sera effacée ». Ces globes de verre pouvaient servir de loupes.

Des morceaux de verre pouvant servir de loupes ont pu se trouver fabriqués par hasard. On a trouvé, dans les ruines de Ninive, un cristal de quartz hexagone planocave : la face plane est une des faces originales de ce cristal, et elle est légèrement polie par le frottement ; la face convexe a reçu sa forme sur une roue de lapidaire ou par quelque autre procédé analogue. Sir David Brewster pensait que ce morceau de quartz avait été façonné pour être une véritable lentille optique. Cette hypothèse n'est pas démentie, et je crois plutôt que ce bijou assyrien était un simple ornement, comme les bijoux assyriens avec lesquels il a été trouvé. Il n'est pas impossible, cependant, qu'on l'ait employé pour des usages optiques.

Je ferai la même remarque pour l'émeraude, avec laquelle, au rapport de Plinius, Néron regardait les jeux tragiques du cirque romain. Néron était myope. Les émeraudes étaient souvent concaves, ce qui augmentait leur pouvoir de concentrer la vue. Si cette pierre précieuse avait été plane, elle n'aurait pas servi à grand chose pour un myope. Tout porte donc à penser qu'elle servait de lorgnon au trop fameux empereur.

Au XIII^e siècle, on se servait de lentilles concaves et de lentilles convexes pour aider à la vue des presbytes et des myopes. Roger Bacon en parle, notamment, dans son *Opus majus*, et décrit les propriétés des lentilles concaves en lunettes d'approche, comme s'il les avait observées lui-même.

Le même description de la combinaison des lentilles peut se lire dans la *Magie naturelle* de Porta, dont la première édition date de 1558.

Ainsi — fait vraiment extraordinaire — l'humanité a eu le verre entre les mains pendant plusieurs milliers d'années et elle n'a guère profité que de la découverte de la lunette d'approche, et de la lunette astronomique, mais les avoir combinées pour inventer les lunettes d'approche ou sans avoir constaté d'importance à cette combinaison.

Nous allons voir, en effet, que la première observation astronomique véritablement datée a été faite par Galilée, le 7 janvier 1610, et que les premières lunettes d'approche connues dans le public datent de l'année 1609.

Cette année-là, on en vendait à Paris, sur le pont-au-Change, alors bordé de boutiques. Elles portaient le nom de lunettes hollandaises et elles venaient, en effet, de Hollande. Galilée, professeur de mathématiques à Padoue, en reprit la nouvelle par une lettre d'un de ses amis habitant Padoue, mais il n'eut pas le temps d'arriver à son but.

Un Sanglant Combat dans l'Afrique Centrale

DES GUERRIERS DU BORKOU ENVAHISSENT LE KANEM, ATTAQUENT & INCENDIENT UN DE NOS POSTES

Vingt tirailleurs tués. — Un lieutenant blessé

Paris, 29 décembre. — Il y a quelques semaines, on apprenait que nos troupes s'étaient emparées d'Abécher, capitale du Ouadaï. C'était un cruel échec pour le sultanisme qui s'était fait un fief du Ouadaï et qui nommait ou dénommait à sa guise, les souverains. Il était inévitable que l'événement eût une répercussion dans les régions situées au nord du Ouadaï et où nous n'avons encore aucun poste, le Tibesti, le Bodele, le Borkou, tous pays situés sur la frontière du désert de Lybie et qui sont devenus le refuge des Senoussis. C'est, d'ailleurs, dans le Tibesti que se trouve la zaouia où réside le chef suprême de cette redoutable confrérie musulmane, dont le but a longtemps été d'expulser les Européens d'Afrique et même de substituer au sultan de Constantinople, ce sultan de trop de concessions aux Gijaours, un sultan selon l'esprit de Mahomet et des Senoussis.

La répercussion vient de se produire. Un parti de guerriers du Borkou est jeté sur le Kanem, c'est-à-dire sur la région située entre le Tchad et le Ouadaï, dans le but évident de couper les communications entre notre poste nouveau d'Abécher et le poste du Borkou et à attirer nos méharistes.

Le combat paraît avoir été chaud.

Voici la note que communique le ministre des colonies :

« Le ministre des colonies vient de recevoir un télégramme du colonel Moll, commandant militaire du territoire du Tchad, annonçant qu'un camp de méharistes du Kanem, établi à 45 kilomètres au nord-est de Maa, a été attaqué le 27 novembre dernier, à trois heures du soir, par 200 guerriers du Borkou. »

« Vous aviez en 20 tirailleurs tués ou disparus et 20 tirailleurs blessés ou tués. »

« Le lieutenant Mowlot a été blessé à l'épaule gauche. »

« C'est un incident de notre action en Afrique sur les confins du désert, où nous abritons les populations sédentaires et pastorales contre les attaques brigandages des nomades, et c'est un contre-coup lointain de la prise d'Abécher qui a rapproché le sultan d'Abécher du Ouadaï habité dans le Darfour des Kaons du Tibesti et du Borkou. »

« Le colonel Moll a pris des mesures immédiates pour renforcer les postes du Kanem par tous les moyens disponibles. Ce renforcement, c'est un succès budgétaire, et nous pourrions méthodiquement afin de prévenir le retour offensif des renoués du désert. »

UNE INIQUITÉ

Nous avons dit que M. Paul Féron-Vrau avait racheté pour 150.000 francs, les publications de la Bonne Presse, mises en vente par la liquidation, publications qu'il avait déjà payées une première fois aux Assommoirs.

Il y a eu, écrit M. Féron-Vrau, à ce sujet, des jugements plus sacrilèges, comme ceux qui firent mettre à l'encens les objets sacrés du culte, les séminaires et les convents.

Il y a eu de plus cruels, comme ceux qui eurent pour conséquence de jeter à la porte de leur maison et, jusqu'en exil de pauvres religieux et religieuses, les condamnant toujours à la misère et quelquefois à mourir de faim.

Mais il n'y en a pas eu de plus iniquité et de plus incompréhensible.

Confisquer la propriété littéraire, le titre d'un journal qui enveloppe une pensée, qui suppose une direction, une intelligence qui a fait de ce bien tout ce qu'il y a de plus personnel ; confisquer un fonds de commerce qui, lui aussi, suppose cette intelligence qui gouverne, qui prévoit, qui augmente les recettes et diminue les dépenses, c'est pousser la spoliation jusque dans ce qu'il y a de plus intime, de plus respecté et de plus respectable. C'est la confiscation de la personnalité humaine.

Mais, je le répète, toute résistance légale était inutile ; je n'avais plus qu'à me rendre à la loi. Le vente vient de se terminer, et j'ai cru de mon devoir de racheter ce qui m'appartenait.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Révision Douanière

Une imposition sur les ouvriers étrangers travaillant en France. — La proposition Ceccaldi-Desfontaine. — Une discussion animée. — Vote incident. — La proposition Ceccaldi adoptée. — Vif de l'ensemble des nouveaux tarifs douaniers

M. Compère-Morel et le cas Simonet

Le député du Gard demande la réintégration du postier révoqué Simonet. — M. Briand s'y oppose. — La Chambre approuve le Président du Conseil

Mercredi 29 décembre 1909
SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Clémentel vice-président.

La Révision Douanière

Les 4 premiers paragraphes de l'article II et les articles 3 à 6 sont adoptés.

M. VAILLANT propose un article 8 bis portant qu'en cas de Dumping ayant pour but de vendre des produits moins chers à l'étranger qu'en France, les droits d'entrée de ces produits seront terminés et par décret réduits de la différence entre les prix de revient. Renvoyé à la commission.

La main-d'œuvre étrangère en France

Les industriels des régions frontalières assujettis à une taxe spéciale

M. Ceccaldi présente un article additionnel suivant :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de 5 ouvriers dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière sera soumis à une taxe égale au 5e des salaires des ouvriers ou employés qu'il n'aurait pas leur résidence habituelle en France. Il y a 350.000 ouvriers qui entrent chaque jour en France avec du tabac ou autres produits. C'est une fraude qui représente 90 millions par an ; on ne pourra rien faire contre cet état de choses qu'en instituant une taxe de protection. »

M. DESFONTAINE appuie l'amendement. Il dit que la concurrence de la main-d'œuvre étrangère a créé un état d'irrégularité profonde à la région frontalière ; les ouvriers français sont dépossédés de leur travail par les ouvriers étrangers.

M. BERTHAUX leur applique, à son tour, les observations de M. Desfontaine, car les ouvriers français ont à supporter des charges nationales dont les autres ne supportent pas. Les ouvriers étrangers viennent leur disputer le travail. Aux ouvriers qui veulent continuer à être français pour les salaires et les charges, il est juste de dire : « On ne peut pas. »

M. TOURNADE. — Je demande le renvoi de la suite de la discussion à trois heures.

M. KLOTZ. — J'insiste pour que le débat soit terminé ce matin.

Sur tous les bancs on proteste avec énergie contre la clôture ; on crie : C'est l'étouffement.

M. TOURNADE. — Je demande un scrutin public.

Le Président. — On demande la clôture. (Protestations.)

Les pupilles claquent, le tumulte grandit. M. KLOTZ. — On ne peut pas prolonger ainsi une discussion. Je demande la mise aux voix.

La Chambre proteste énergiquement.

M. LASIES. — Ah ! c'est comme ça. Vous voulez nous brimer. Du reste, nous ne sommes pas en nombre pour voter ; je demande la parole.

Le tumulte grandit de plus en plus dans la salle.

M. VAILLANT monte à la tribune et commence un grand discours ardu d'un brouhaha intense. On l'entend à peine.

Plusieurs voix : La clôture.

M. TOURNADE. — Je suis inscrit ; je parlerai ; vous faites de l'obstruction.

Une voix à l'extrême-gauche. — Cela ne s'est jamais vu.

Les pupilles claquent.

Devant cette opposition, la commission prend le parti de céder.

La séance est levée, à une heure moins dix, au milieu de l'agitation.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Brisson.

LE PORT DE DUNKERQUE

On adopte le projet de loi ayant pour objet la construction, au port de Dunkerque, d'une cinquième darse dans le bassin de Freycinet.

L'EMPRUNT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française à contracter un emprunt de 14 millions de francs pour la continuation des travaux de construction du chemin de fer de Thiès à Kayes est également adopté.

La Révision Douanière

On reprend la suite de la discussion douanière.

L'AMENDEMENT CECCALDI

La parole est donnée à M. Ceccaldi.

Après les échanges d'observations qui ont eu lieu ce matin, j'ai proposé un texte primitif. D'après ce nouveau texte, le principe de l'amendement serait inscrit dans la loi de douanes, et on laisserait à la commission du budget le soin de fixer la quotité de la taxe et les moyens de recouvrement.

Ce texte est présenté par tous les signataires de l'amendement primitif.

La commission accepte cette rédaction ; j'espère que le gouvernement et la Chambre l'accepteront également. (Mouvements.)

M. KLOTZ. — La commission accepte ce nouveau texte.

M. DUBAR. — Tout en regrettant que la loi sur la matière n'ait pas encore été votée, j'accepte le nouveau texte.

M. DESFONTAINE. — Je l'accepte également.

BULLETIN

29 décembre.

La Chambre a voté, mercredi, l'ensemble des nouveaux tarifs douaniers et repoussé le projet de réintégration de M. Compère-Morel, demandant la réintégration de M. Simonet, postier révoqué.

Un poste au Kanem (Afrique centrale), a été attaqué et incendié par les indigènes. 20 tirailleurs ont été tués.

Des scènes de désordre se sont produites mercredi à Gravelhet (Tarn), où 2.000 mégarisiers sont en grève.

La démission d'Hilmi-Pacha, grand-vizir de Turquie, est confirmée.

Les décorations du 1^{er} janvier

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

LES CROIX DE L'INTERIEUR

Paris, 29 décembre. — Une première promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur, faite par le ministre de l'Intérieur, sera publiée dans quelques jours.

Elle sera suivie d'une ou deux promotions complémentaires. Nous croyons savoir que le docteur Landouzy recevra la croix de commandeur. On dit également que M. de Régnier, l'écrivain connu, sera promu officier par le ministre de l'Instruction publique.

POUR UN GRAND SAVANT.

La rosette de la Légion d'honneur pour Camille Flammarion

Paris, 29 décembre. — Un certain nombre de députés appartenant à toutes les fractions de l'opinion, parmi lesquels MM. Etienne, Deschanel, Jules Roche, Maurice Barrès, Klotz, amiral Bienaimé, etc., ont signé une lettre, adressée au ministre de l'Instruction publique, lui demandant de réserver, dans la prochaine promotion de la Légion d'honneur, une rosette d'officier, qui serait attribuée à M. Camille Flammarion, « l'un des gloires de la science française », dit la lettre, chevalier depuis plus de trente ans.

DÉCORATION SCANDALEUSE

Le Mans, 29 décembre. — On continue de commenter vivement dans notre ville, la décoration, au titre de chevalier de la Légion d'honneur, de l'ancien chef de Cabinet d'un ministre récent qui se fit connaître, ici, par des détournements de fonds publics.

Ce scandale qui, déjà, avait eu son écho au Conseil municipal du Mans, alimente une polémique des plus vives. On parle d'une interpellation à la Chambre.

LES PALMES ACADEMIQUES

Paris, 29 décembre. — Le Cabinet de M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, vient de terminer la promotion des officiers, et ceux de l'Instruction publique.

Un premier tableau a été adressé au « Journal Officiel », et si aucune difficulté n'intervient, la promotion paraîtra le 1^{er} janvier.

Choses et Autres

Deux pauvres diables, qui se sont réfugiés, la nuit, sous un pont, à Paris, considèrent au matin la pluie qui tombe à verse :

— Quel temps ! dit l'un.

— C'est d'autant plus désagréable, ajoute l'autre, qu'il faut que je sorte.

Nuit de réveil.

— Garçon, ces huîtres ne sont pas fraîches.

— Monsieur, je ne suis pas dedans.

— Ça prouve que vous n'êtes pas à votre place, voilà tout.

Les âmes vraiment nobles aiment mieux décevoir leur distinction ou servir qu'à la naissance, à des services qu'à des âmes. (Mouvements de l'histoire.)

EN MACÉDOINE

UNE INSURRECTION EN PERSPECTIVE

Monastir, 29 décembre. — Le mécontentement des Bulgares, par suite de l'application de la loi contre les bandes, s'accroît. Les comitatifs ont gagné les montagnes dans le vilayet de Monastir, se plaignant des actes illégaux des autorités locales qui les chassent de leurs maisons, disant qu'ils étaient des bandits. Ils réclament justice et égalité pour tous, mais si le gouvernement, appliquant la loi sur les bandes, poursuit leurs femmes et leurs enfants innocents, ils se vengeront, commencent une campagne de brigandage et répondront par les armes à la loi. Cet ultimatum a été reçu par le gouverneur de Monastir et communiqué à la Porte.

Les Grévistes de Gravelhet s'énervent

De bruyantes manifestations ont eu lieu, samedi de désordres. — Des usines ont été incendiées, et des marchandises avariées

Castres, 29 décembre. — Nous avons annoncé hier, que des désordres avaient éclaté à Gravelhet, où les 2.000 ouvriers mégarisiers en grève avaient observé jusqu'ici le plus grand calme.

C'est à l'issue d'une réunion générale des ouvriers et ouvrières grévistes que ces désordres se sont produits. Les manifestants ont devancé et jeté à la rue un chargement de produits chimiques. Quinze poteaux portant des fils conducteurs d'énergie électrique ont été coupés. Des forces de gendarmerie ont été demandées, non seulement à Albi, mais aussi aux autres arrondissements.

Trois cents gendarmes sont actuellement réunis à Gravelhet sous les ordres d'un commandant.

Le Préfet du Tarn est attendu ; le sous-préfet a convoqué le Comité de la grève à la Mairie.

NOUVEAUX DÉSORDRES USINES LAPIDES

De nouveaux troubles se sont produits mercredi matin.

Au cours d'une manifestation, les grévistes ont jeté des pierres sur diverses usines dont ils ont brisé les vitres et sur la maison habitée par M. Poullé, ancien député conservateur.

Cent cinquante gendarmes de la brigade d'Albi sont arrivés pour maintenir l'ordre, les grévistes ont commencé à se disperser, les uns iront à Albi, les autres à Castres.

Aujourd'hui sont arrivés Dret, de la C.G.T., et Bonnardel, délégué de la Verrière ouvrière d'Albi, ainsi que le sous-préfet de Lavaur.

Les grévistes promettent d'être calmes

Au cours de la conférence qui a eu lieu entre le sous-préfet et le Comité de la grève, ce dernier a promis de ne faire que des manifestations calmes, si toutefois, et si stipulé, les grévistes ne sont pas provoqués par les patrons. (Sic.)

De son côté, le sous-préfet a déclaré qu'il s'opposerait, en employant au besoin la force armée, à toute manifestation pendant la nuit.

La situation est très tendue.

Le Comité de grève fait publier un avis portant qu'en l'état actuel du conflit, défense absolue est faite aux syndiqués, hommes et femmes, de pénétrer dans les usines. Le Parquet de Lavaur est à Gravelhet.

Une instruction est ouverte au sujet des troubles de la nuit.

SERAIT-CE POSSIBLE ?

Des Français arment le Maroc

ILS VEULENT VENDRE DES ARMES AU SULTAN MOULAI-HAFID

Tanger, 29 décembre. — Depuis un mois, le fils d'un ancien député de Marseille est à Fez où il négocie une vente d'armes avec Moulaï-Hafid. Il est venu, à Fez, avec une lettre de recommandation du ministre du Commerce, l'accréditant auprès de notre consul !!! Il est accompagné de l'agent consulaire italien de Mazagan et d'un négociant espagnol de Casablanca, beau-frère de l'agent consulaire italien.

Les offres faites par ce trio ont été exposées dans une lettre signée par notre compatriote, lettre ayant précédé de quelques jours l'arrivée de trois personnages énigmatiques. Trois des frères de ce commerce.

L'ACHAT DU PALAIS FARNÈSE

Le gouvernement italien s'y oppose

Rome, 29 décembre. — Le « Messager » dit que le gouvernement italien ne peut pas renoncer à ses droits sur le palais Farnèse, sous prétexte que l'acheteur est un pays ami. L'Italie, ajoute le journal, doit donc acheter le palais, mais elle peut y laisser l'ambassade de France, comme locataire.

Le gouvernement français compenserait les sacrifices faits par l'Italie pour acquérir le palais Farnèse en payant un loyer proportionné au prix d'achat.

UN RAPPROCHEMENT ANGLO-ALLEMAND

Les bases de l'accord

Londres, 29 décembre. — Le correspondant du Standard à Berlin dit tenir d'excellente source que l'empereur et le chancelier sont d'accord pour chercher à provoquer un rapprochement avec l'Angleterre établi sur les bases suivantes :

1° Un accord tendant à une coopération dans certaines questions coloniales, principalement en Afrique où les possessions anglaises et allemandes sont contiguës ;

2° Un accord au sujet de l'Orient, depuis le Bosphore jusqu'au golfe Persique ;

3° Un accord concernant l'extension navale.

Des Français arment le Maroc

ILS VEULENT VENDRE DES ARMES AU SULTAN MOULAI-HAFID

Tanger, 29 décembre. — Depuis un mois, le fils d'un ancien député de Marseille est à Fez où il négocie une vente d'armes avec Moulaï-Hafid. Il est venu, à Fez, avec une lettre de recommandation du ministre du Commerce, l'accréditant auprès de notre consul !!! Il est accompagné de l'agent consulaire italien de Mazagan et d'un négociant espagnol de Casablanca, beau-frère de l'agent consulaire italien.

Les offres faites par ce trio ont été exposées dans une lettre signée par notre compatriote, lettre ayant précédé de quelques jours l'arrivée de trois personnages énigmatiques. Trois des frères de ce commerce.

SEAIT-CE POSSIBLE ?

Des Français arment le Maroc

ILS VEULENT VENDRE DES ARMES AU SULTAN MOULAI-HAFID

Tanger, 29 décembre. — Depuis un mois, le fils d'un ancien député de Marseille est à Fez où il négocie une vente d'armes avec Moulaï-Hafid. Il est venu, à Fez, avec une lettre de recommandation du ministre du Commerce, l'accréditant auprès de notre consul !!! Il est accompagné de l'agent consulaire italien de Mazagan et d'un négociant espagnol de Casablanca, beau-frère de l'agent consulaire italien.

Les offres faites par ce trio ont été exposées dans une lettre signée par notre compatriote, lettre ayant précédé de quelques jours l'arrivée de trois personnages énigmatiques. Trois des frères de ce commerce.

SEAIT-CE POSSIBLE ?

Des Français arment le Maroc

ILS VEULENT VENDRE DES ARMES AU SULTAN MOULAI-HAFID

Tanger, 29 décembre. — Depuis un mois, le fils d'un ancien député de Marseille est à Fez où il négocie une vente d'armes avec Moulaï-Hafid. Il est venu, à Fez, avec une lettre de recommandation du ministre du Commerce, l'accréditant auprès de notre consul !!! Il est accompagné de l'agent consulaire italien de Mazagan et d'un négociant espagnol de Casablanca, beau-frère de l'agent consulaire italien.

Les offres faites par ce trio ont été exposées dans une lettre signée par notre compatriote, lettre ayant précédé de quelques jours l'arrivée de trois personnages énigmatiques. Trois des frères de ce commerce.

La Révision Douanière

Le député du Gard demande la réintégration du postier révoqué Simonet. — M. Briand s'y oppose. — La Chambre approuve le Président du Conseil

Mercredi 29 décembre 1909
SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Clémentel vice-président.

La Révision Douanière

Les 4 premiers paragraphes de l'article II et les articles 3 à 6 sont adoptés.

M. VAILLANT propose un article 8 bis portant qu'en cas de Dumping ayant pour but de vendre des produits moins chers à l'étranger qu'en France, les droits d'entrée de ces produits seront terminés et par décret réduits de la différence entre les prix de revient. Renvoyé à la commission.

La main-d'œuvre étrangère en France

Les industriels des régions frontalières assujettis à une taxe spéciale

M. Ceccaldi présente un article additionnel suivant :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de 5 ouvriers dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière sera soumis à une taxe égale au 5e des salaires des ouvriers ou employés qu'il n'aurait pas leur résidence habituelle en France. Il y a 350.000 ouvriers qui entrent chaque jour en France avec du tabac ou autres produits. C'est une fraude qui représente 90 millions par an ; on ne pourra rien faire contre cet état de choses qu'en instituant une taxe de protection. »

M. DESFONTAINE appuie l'amendement. Il dit que la concurrence de la main-d'œuvre étrangère a créé un état d'irrégularité profonde à la région frontalière ; les ouvriers français sont dépossédés de leur travail par les ouvriers étrangers.

M. BERTHAUX leur applique, à son tour, les observations de M. Desfontaine, car les ouvriers français ont à supporter des charges nationales dont les autres ne supportent pas. Les ouvriers étrangers viennent leur disputer le travail. Aux ouvriers qui veulent continuer à être français pour les salaires et les charges, il est juste de dire : « On ne peut pas. »

M. TOURNADE. — Je demande le renvoi de la suite de la discussion à trois heures.

M. KLOTZ. — J'insiste pour que le débat soit terminé ce matin.

Sur tous les bancs on proteste avec énergie contre la clôture ; on crie : C'est l'étouffement.

M. TOURNADE. — Je demande un scrutin public.

Le Président. — On demande la clôture. (Protestations.)

Les pupilles claquent, le tumulte grandit. M. KLOTZ. — On ne peut pas prolonger ainsi une discussion. Je demande la mise aux voix.

La Chambre proteste énergiquement.

M. LASIES. — Ah ! c'est comme ça. Vous voulez nous brimer. Du reste, nous ne sommes pas en nombre pour voter ; je demande la parole.

Le tumulte grandit de plus en plus dans la salle.

M. VAILLANT monte à la tribune et commence un grand discours ardu d'un brouhaha intense. On l'entend à peine.

Plusieurs voix : La clôture.

M. TOURNADE. — Je suis inscrit ; je parlerai ; vous faites de l'obstruction.

Une voix à l'extrême-gauche. — Cela ne s'est jamais vu.

Les pupilles claquent.

Devant cette opposition, la commission prend le parti de céder.

La séance est levée, à une heure moins dix, au milieu de l'agitation.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Brisson.

LE PORT DE DUNKERQUE

On adopte le projet de loi ayant pour objet la construction, au port de Dunkerque, d'une cinquième darse dans le bassin de Freycinet.

L'EMPRUNT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française à contracter un emprunt de 14 millions de francs pour la continuation des travaux de construction du chemin de fer de Thiès à Kayes est également adopté.

La Révision Douanière

On reprend la suite de la discussion douanière.

L'AMENDEMENT CECCALDI

La parole est donnée à M. Ceccaldi.

Après les échanges d'observations qui ont eu lieu ce matin, j'ai proposé un texte primitif. D'après ce nouveau texte, le principe de l'amendement serait inscrit dans la loi de douanes, et on laisserait à la commission du budget le soin de fixer la quotité de la taxe et les moyens de recouvrement.

Ce texte est présenté par tous les signataires de l'amendement primitif.

La commission accepte cette rédaction ; j'espère que le gouvernement et la Chambre l'accepteront également. (Mouvements.)

M. KLOTZ. — La commission accepte ce nouveau texte.

M. DUBAR. — Tout en regrettant que la loi sur la matière n'ait pas encore été votée, j'accepte le nouveau texte.

M. DESFONTAINE. — Je l'accepte également.

La Révision Douanière

Une imposition sur les ouvriers étrangers travaillant en France. — La proposition Ceccaldi-Desfontaine. — Une discussion animée. — Vote incident. — La proposition Ceccaldi adoptée. — Vif de l'ensemble des nouveaux tarifs douaniers

M. Compère-Morel et le cas Simonet

Le député du Gard demande la réintégration du postier révoqué Simonet. — M. Briand s'y oppose. — La Chambre approuve le Président du Conseil

Mercredi 29 décembre 1909
SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Clémentel vice-président.

La Révision Douanière

Les 4 premiers paragraphes de l'article II et les articles 3 à 6 sont adoptés.

M. VAILLANT propose un article 8 bis portant qu'en cas de Dumping ayant pour but de vendre des produits moins chers à l'étranger qu'en France, les droits d'entrée de ces produits seront terminés et par décret réduits de la différence entre les prix de revient. Renvoyé à la commission.

La main-d'œuvre étrangère en France

Les industriels des régions frontalières assujettis à une taxe spéciale

M. Ceccaldi présente un article additionnel suivant :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de 5 ouvriers dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière sera soumis à une taxe égale au 5e des salaires des ouvriers ou employés qu'il n'aurait pas leur résidence habituelle en France. Il y a 350.000 ouvriers qui entrent chaque jour en France avec du tabac ou autres produits. C'est une fraude qui représente 90 millions par an ; on ne pourra rien faire contre cet état de choses qu'en instituant une taxe de protection. »

M. DESFONTAINE appuie l'amendement. Il dit que la concurrence de la main-d'œuvre étrangère a créé un état d'irrégularité profonde à la région frontalière ; les ouvriers français sont dépossédés de leur travail par les ouvriers étrangers.

M. BERTHAUX leur applique, à son tour, les observations de M. Desfontaine, car les ouvriers français ont à supporter des charges nationales dont les autres ne supportent pas. Les ouvriers étrangers viennent leur disputer le travail. Aux ouvriers qui veulent continuer à être français pour les salaires et les charges, il est juste de dire : « On ne peut pas. »

M. TOURNADE. — Je demande le renvoi de la suite de la discussion à trois heures.

M. KLOTZ. — J'insiste pour que le débat soit terminé ce matin.

Sur tous les bancs on proteste avec énergie contre la clôture ; on crie : C'est l'étouffement.

M. TOURNADE. — Je demande un scrutin public.

Le Président. — On demande la clôture. (Protestations.)

Les pupilles claquent, le tumulte grandit. M. KLOTZ. — On ne peut pas prolonger ainsi une discussion. Je demande la mise aux voix.

La Chambre proteste énergiquement.

M. LASIES. — Ah ! c'est comme ça. Vous voulez nous brimer. Du reste, nous ne sommes pas en nombre pour voter ; je demande la parole.

Le tumulte grandit de plus en plus dans la salle.

M. VAILLANT monte à la tribune et commence un grand discours ardu d'un brouhaha intense. On l'entend à peine.

Plusieurs voix : La clôture.

M. TOURNADE. — Je suis inscrit ; je parlerai ; vous faites de l'obstruction.

Une voix à l'extrême-gauche. — Cela ne s'est jamais vu.

Les pupilles claquent.

Devant cette opposition, la commission prend le parti de céder.

La séance est levée, à une heure moins dix, au milieu de l'agitation.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Brisson.

LE PORT DE DUNKERQUE

On adopte le projet de loi ayant pour objet la construction, au port de Dunkerque, d'une cinquième darse dans le bassin de Freycinet.

L'EMPRUNT DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale française à contracter un emprunt de 14 millions de francs pour la continuation des travaux de construction du chemin de fer de Thiès à Kayes est également adopté.

La Révision Douanière

On reprend la suite de la discussion douanière.

L'AMENDEMENT CECCALDI

La parole est donnée à M. Ceccaldi.

Après les échanges d'observations qui ont eu lieu ce matin, j'ai proposé un texte primitif. D'après ce nouveau texte, le principe de l'amendement serait inscrit dans la loi de douanes, et on laisserait à la commission du budget le soin de fixer la quotité de la taxe et les moyens de recouvrement.

Ce texte est présenté par tous les signataires de l'amendement primitif.

La commission accepte cette rédaction ; j'espère que le gouvernement et la Chambre l'accepteront également. (Mouvements.)

M. KLOTZ. — La commission accepte ce nouveau texte.

M. DUBAR. — Tout en regrettant que la loi sur la matière n'ait pas encore été votée, j'accepte le nouveau texte.

M. DESFONTAINE. — Je l'accepte également.

La Révision Douanière

Une imposition sur les ouvriers étrangers travaillant en France. — La proposition Ceccaldi-Desfontaine. — Une discussion animée. — Vote incident. — La proposition Ceccaldi adoptée. — Vif de l'ensemble des nouveaux tarifs douaniers

M. Compère-Morel et le cas Simonet

Le député du Gard demande la réintégration du postier révoqué Simonet. — M. Briand s'y oppose. — La Chambre approuve le Président du Conseil

Mercredi 29 décembre 1909
SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Clémentel vice-président.

La Révision Douanière

Les 4 premiers paragraphes de l'article II et les articles 3 à 6 sont adoptés.

M. VAILLANT propose un article 8 bis portant qu'en cas de Dumping ayant pour but de vendre des produits moins chers à l'étranger qu'en France, les droits d'entrée de ces produits seront terminés et par décret réduits de la différence entre les prix de revient. Renvoyé à la commission.

La main-d'œuvre étrangère en France

Les industriels des régions frontalières assujettis à une taxe spéciale

M. Ceccaldi présente un article additionnel suivant :

« Tout industriel ou commerçant occupant plus de 5 ouvriers dans un rayon de 40 kilomètres de la frontière sera soumis à une taxe égale au 5e des salaires des ouvriers ou employés qu'il n'aurait pas leur résidence habituelle en France. Il y a 350.000 ouvriers qui entrent chaque jour en France avec du tabac ou autres produits. C'est une fraude qui représente 90 millions par an ; on ne pourra rien faire contre cet état de choses qu'en instituant une taxe de protection. »

M. DESFONTAINE appuie l'amendement. Il dit que la concurrence de la main-d'œuvre étrangère a créé un état d'irrégularité profonde à la région frontalière ; les ouvriers français sont dépossédés de leur travail par les ouvriers étrangers.

M. BERTHAUX leur applique, à son tour, les observations de M. Desfontaine, car les ouvriers français ont à supporter des charges nationales dont les autres ne supportent pas. Les ouvriers étrangers viennent leur disputer le travail. Aux ouvriers qui veulent continuer à être français pour les salaires et les charges, il est juste de dire : « On ne peut pas. »

M. TOURNADE. — Je demande le renvoi de la suite de la discussion à trois heures.

M. KLOTZ. — J'insiste pour que le débat soit terminé ce matin.

Sur tous les bancs on proteste avec énergie contre la clôture ; on crie : C'est l'étouffement.

M. TOURNADE. — Je demande un scrutin public.

Le Président. — On demande la clôture. (Protestations.)

Les pupilles claquent, le tumulte grandit. M. KLOTZ. — On ne peut pas prolonger ainsi une discussion. Je demande la mise aux voix.

La Chambre proteste énergiquement.

M. LASIES. — Ah ! c'est comme ça. Vous voulez nous brimer. Du reste, nous ne sommes pas en nombre pour voter ; je demande la parole.

Le